

Memorial
des
Großherzogthums Luxemburg.



MEMORIAL
DU
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Mittwoch, 12. Januar 1876.

N^o 2.

MERCREDI, 12 JANVIER 1876.

Beschluß, wodurch die Liste der für 1876 angeforderten Beschäler veröffentlicht wird.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung;

Nach Einsicht des Reglements vom 14. December 1861 über die Züchtung der Pferde-, Hornvieh- und Schweinezucht, und des Beschlusses vom 10. December 1875, betreffend die Untersuchung der während 1876 zur Beschälung bestimmten Hengste;

Nach Einsicht des Registers der Hengste, welche durch die auf Grund letzterwähnten Beschlusses eingesetzte Commission untersucht und zur Beschälung während 1876 angeführt worden sind;

Beschließt :

Einziges Article.

Die Tabelle der Namen der Eigenthümer der für 1876 zur Beschälung fremder Stuten angeführten Hengste, nebst den in das von der Züchtungs-Commission geführte Register eingeschriebenen Angaben soll, gegenwärtigem Beschluß folgend, ins „Memorial“ eingerückt und in allen Gemeinden des Landes veröffentlicht und angeschlagen werden. Ein Exemplar davon wird jedem Staatsthier- arzte und jeder Gendarmerie-Station zugefertigt.

Luxemburg den 4. Januar 1876.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
F. de Blochausen.

Arrêté portant publication de la liste des étalons admis à la monte pour l'année 1876.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT ;

Vu le règlement du 14 décembre 1861 pour l'amélioration de la race des chevaux, de la race des bêtes à cornes et de celle des porcs, et son arrêté du 10 décembre dernier relatif à l'examen des étalons destinés à la monte pendant l'année 1876 ;

Vu le registre d'inscription des étalons examinés par la commission instituée par ce dernier arrêté et admis pour la monte pendant l'année courante ;

Arrête :

Article unique.

Le tableau contenant les noms des propriétaires des étalons admis pour la saillie des juments d'autrui pendant 1876, ainsi que les renseignements portés au registre tenu par la commission chargée de les examiner, sera inséré au *Mémorial*, à la suite du présent arrêté ; il sera en outre publié et affiché dans toutes les communes du pays et un exemplaire en sera transmis aux vétérinaires du Gouvern' et à chaque station de gendarmerie.

Luxembourg, le 4 janvier 1876.

Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
F. DE BLOCHAUSEN.

Liste der für 1876 angeführten Hengste.

Relevé des étalons admis à la monte pendant l'année 1876.

Der Beschälpreis für alle Hengste ist auf 15 Fr. festgesetzt. — Sämmtliche Hengste der Liste können in allen Gemeinden des Großherzogthums zur Beschälung verwendet werden. — Le prix de saillie pour chaque étalon admis est de 15 fr. — Tous les étalons de la liste peuvent être employés à la saillie dans toutes les communes du Grand-Duché.

Laufende Nummer N ^o d'ordre.	Eigentümer. Propriétaires des étalons.	Größe.	Alter.	Signalement der Hengste. Signalement des étalons.
		Taille.	Age.	
		Mètre s	Ans.	
1	Weber, Dominique, cultivateur à Dudelange.	1,58	6	Belgisch. — Grauschimmel. Belge. — Gris rouan.
2	Reiff, Georges, cultivateur à Strassen.	1,60	4	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe und linker Hinterfessel. Belge. — Bai cerise, marqué en tête, balzane au postérieur montoire.
3	Vandyck, Jean-Nicolas, cultivateur à Bascharage.	1,56	4	Inländisch. — Grauschimmel mit leichter Blässe. Indigène. — Gris rouan, légère marque en tête.
4	Didier, Pierre, cultivateur à Ospern.	1,55	5	Belgisch. — Kastanienbraun. Belge. — Bai marron.
5	Metzler, Pierre, cultivateur à Hivange.	1,55	4	Inländisch. — Kastanienbraun mit Blässe. Indigène. — Bai marron, marqué en tête.
6	Giesch, Nicolas, cultivateur à Kahler.	1,55	7	Belgisch. — Brandfuchs mit breiter Blässe. Belge. — Alezan brûlé, large lisse en tête.
7	Witry, Jean, cultivateur à Strassen.	1,60	4	Belgisch. — Kastanienbraun. Belge. — Bai marron.
8	Harmand, Alfred, fermier à Aïrsain (Differdange).	1,55	5	Belgisch. — Dunkelbraun mit durchgehender Blässe, tablflechtig an der Oberlippe. Belge. — Bai brun, marqué en tête avec lisse prolongée, ladre sur la lèvre supérieure.
9	Eleringer, Jean, cultivateur à Bergem.	1,60	6	Belgisch. — Eisenschimmel mit Blässe und linker Hinterfessel. Belge. — Gris de fer, marqué en tête, balzane au postérieur montoire.
10	Hansen, Mathias, cultivat ^r à Eschweiler (Rodenbourg)	1,60	4	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
11	Kunert, Pierre, cultivateur à Mondercange.	1,60	9	Belgisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
12	Cahen, Oscar, marchand de chevaux à Luxemb.	1,55	5	Belgisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
13	Weynand, Jean, fermier à Mersch.	1,65	5	Belgisch. — Kastanienbraun mit Blässe. Belge. — Bai marron, marqué en tête.

		Mètres.	Ans.	
14	Reiff, Nicolas, cultivateur à Strassen.	1,55	5	Belgisch. — Kirschbraun mit leichter Blässe. Belge. — Bai cerise, légère marque en tête.
15	Cahen, Oscar, marchand de chevaux à Luxemb.	1,60	4	Belgisch. — Rappe mit Blässe. Belge. — Noir, marqué en tête.
16	Le même.	1,60	4	Belgisch. — Kirschbraun ohne Abzeichen. Belge. — Bai cerise zain.
17	Levy-Seligmann, dit M ^e , marchand de chevaux à Luxemb.	1,56	6	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
18	Lambert, Nicolas, fermier à Betzdorf.	1,54	4	Belgisch. — Kastanienbraun ohne Abzeichen. Belge. — Bai marron, zain.
19	Levy-Seligmann, dit M ^e , marchand de chevaux à Luxemb.	1,54	5	Belgisch. — Kirschbraun mit leichter Blässe. Belge. — Bai cerise, légère marque en tête.
20	Käesch, Nicolas, cultivateur à Noertrange (Wiltz).	1,54	6	Belgisch. — Braun mit durchgehender Blässe. Belge. — Bai, marqué en tête avec lisse prolongée.
21	Käesch, Nicolas, cultivateur à Noertrange (Wiltz).	1,56	5	Belgisch. — Grauschimmel. Belge. — Gris rouan.
22	Lambert, Jean-Pierre, fermier à Bourglinster.	1,60	3	Inländisch. — Falb mit durchgehender Blässe. Indigène. — Aubère avec lisse prolongée.
23	Risch, Jacques, cultivateur à Kayl.	1,55	hors d'âge.	Belgisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
24	Engel, Nicolas, fermier à Gras.	1,56	6	Belgisch. — Brandfuchs mit durchgehender Blässe. Belge. — Alezan brûlé, marqué en tête avec lisse prolongée.
25	Frisch, Nicolas, cultivateur à Wickrange.	1,60	4	Inländisch. — Dunkelbraun mit Blässe und linker Hinterfessel. Indigène. — Bai brun, marqué en tête, balzane au postérieur montoire.
26	Reuter, Jules, notaire à Luxembourg.	1,55	3	Inländisch. — Kastanienbraun mit durchgehender Blässe und linker Hinterfessel. Indigène. — Bai marron, légère marque en tête avec lisse prolongée, balzane au postérieur montoire.
27	Ihry, Jean, cultivateur à Soleuvre.	1,56	3	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
28	Thill, Pierre, cultivateur à Linger.	1,54	5	Inländisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Indigène. — Bai brun, marqué en tête.
29	Bosseler, Jean-Pierre, cultivateur à Reckange.	1,60	4	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, lisse en tête.
30	Zeimes, Henri, cultivateur à Burange.	1,58	3	Belgisch. — Eisenschimmel, Mohrenkopf mit leichter Blässe. Belge. — Gris de fer, cap de Maure, légère marque en tête.

		Mètres.	Ans.	
31	Arend, Michel, fermier à Hühnerhof (Mersch).	1,55	3	Zuländisch. — Fuchs mit Blässe auf der Stirne. Indigène. — Alezan, lisse sur le chanfrein.
32	Fries, Théodore, cultivateur à Bertrange.	1,52	3	Zuländisch. — Kirschbraun mit leichter Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
33	Knepper, Nicolas, cultivat' à Roedt (Waldbredimus).	1,54	5	Zuländisch. — Rappe mit Blässe. Indigène. — Noir, marqué en tête.
34	Stoltz, Pierre, cultivat' à Berg (Betzdorf).	1,58	3	Zuländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
35	Pinet, Michel, cultivateur à Roedt,	1,56	4	Zuländisch. — Braun mit Blässe. Indigène. — Bai, marqué en tête.
36	Cahen, Oscar, marchand de chevaux à Luxemb.	1,68	5	Percheron. — Kirschbraun mit Blässe. Percheron. — Bai cerise, marqué en tête.
37	Engel, Pierre, cultivateur à Olingen.	1,48	6	Belgisch. — Schmutzrappe mit Blässe. Belge. — Noir mal teint, marqué en tête.
38	Kayser, Michel, cultivateur à Itzig.	1,65	5	Belgisch. — Kastanienbraun mit Blässe. Belge. — Bai marron, marqué en tête.
39	Weis, François, cultivat' à Brouch (Biver).	1,55	6	Zuländisch. — Brandfuchs mit Blässe. Indigène. — Alezan brûlé, lisse en tête.
40	Ries, Jean, fermier à Blachette.	1,58	3	Zuländisch. — Eisenschimmel mit Blässe. Indigène. — Gris de fer, marqué en tête.
41	Schroeder, Nicolas, cultivateur à Huttange.	1,62	5	Belgisch. — Braun ohne Abzeichen. Belge. — Bai zain.
42	Merges, François, cultivateur à Rippweiler.	1,65	4	Belgisch. — Dunkelbraun mit leichter Blässe. Belge. — Bai brun, légère marque en tête.
43	Le même.	1,60	5	Condroz. — Apfelschimmel. Condrozien. — Gris pommelé.
44	Schumacher, André, cultivateur à Deiffelt.	1,62	5	Belgisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
45	Gengler, Mathias, cultivateur à Reichlange.	1,60	4	Holländisch. — Rappe ohne Abzeichen. Hollandais. — Noir zain.
46	Didier, Pierre, cultivateur à Ospern.	1,58	3	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe und zwei Hin- terfesseln. Belge. — Bai cerise, marqué en tête, deux bal- zanes postérieures.
47	Puray, Narcisse-Jos., fermier à Dosterhof (Berdorf).	1,60	4	Belgisch. — Braun mit Blässe. Belge. — Bai, marqué en tête.
48	Schroeder, Nicolas, cultivateur à Huttange.	1,60	3	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe. Belge. — Bai cerise, marqué en tête.
49	Kinnen, Valentin, cultivateur à Rippig.	1,60	5	Zuländisch. — Apfelschimmel. Indigène. — Gris pommelé.

		Mètres.	Ans.	
50	Schumacher, André, cultivateur à Deiffelt.	1,55	7	Belgisch. — Dunkelbraun, stichelharig auf dem Rücken. Belge. — Bai brun, rubican sur la sellette.
51	Wautz, Jean, cultivateur à Nagem.	1,60	3	Inländisch. — Rappe mit Stern. Indigène. — Noir, étoile en tête.
52	Meyers, Jean-Pierre, cultivateur à Stegen.	1,54	3	Inländisch. — Braun mit Blässe. Indigène. — Bai, marqué en tête.
53	Tibeser, Michel, cultivateur à Stegen.	1,55	3	Inländisch. — Kirschbraun mit breiter Blässe. Indigène. — Bai cerise, large lisse en tête.

Bekanntmachung. — Prinz-Heinrich-Eisenbahnen.

Die Gesellschaft der Prinz-Heinrich-Eisenbahnen ist ermächtigt die 1. Section der Industrie-Linie von Petingen über Lamadelaine bis zur französischen Grenze dem Verkehr zu überliefern.

Luxemburg den 7. Januar 1876.

Der General-Director der Justiz,
Alph. Funck.

Avis. — Chemins de fer Prince-Henri.

La Compagnie des chemins de fer Prince-Henri vient d'être autorisée à mettre en exploitation la 1^{re} section de la ligne industrielle de Pé-tange par Lamadelaine à la frontière française.

Luxembourg, le 7 janvier 1876.

Le Directeur général de la justice,
Alph. FUNCK.

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Hr. Dominique Dury von Esch a. d. N. ist als Agent der „Preussischen National-Versicherungsgesellschaft in Stettin“ bestätigt worden.

Luxemburg den 6. Januar 1876.

Der General-Director der Justiz,
Alph. Funck.

Avis. — Assurances.

Le sieur Dominique Dury d'Esch s/A. a été agréé comme agent de la Compagnie d'assurances dite « Preussische National-Versicherungs-Gesellschaft in Stettin ».

Luxembourg, le 6 janvier 1876.

Le Directeur général de la justice,
Alph. FUNCK.

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Hr. Michel Pfeiffer von Luxemburg ist als Agent der Versicherungsgesellschaft Les Propriétaires réunis bestätigt worden.

Luxemburg den 6. Januar 1876.

Der General-Director der Justiz,
Alph. Funck.

Avis. — Assurances.

Le sieur Michel Pfeiffer de Luxembourg a été agréé comme agent de la Compagnie d'assurances dite « Les Propriétaires réunis ».

Luxembourg, le 6 janvier 1876.

Le Directeur général de la justice,
Alph. FUNCK.

Bekanntmachung. — Indigenat.

Aus einer am verwichenen 29. December dem Bürgermeister der Gemeinde Medernach abgegebenen Erklärung geht hervor, daß Hr. Aaron Kahn, Viehhändler zu Medernach, daselbst geboren den 8. December 1854, Sohn der Eheleute Berman Kahn, gebürtig aus Wawern (Preußen), und Rosa Herz, die durch Art. 9 des Civilgesetzbuches zur Erlangung der Eigenschaft eines Luxemburgers vorgeschriebenen Formalitäten erfüllt hat.

Luxemburg den 6. Januar 1876.

Der General-Director der Justiz,
Alph. Funck.

Bekanntmachung. — Studienbörse.

Eine Börse der Stiftung Tandel ist seit dem 1. d. Mts. erledigt.

Die Bewerber um den Genuß dieser Börse haben ihre Gesuche nebst Belegstücken vor dem nächstkünftigen 8. Februar an das Departement der Justiz gelangen zu lassen.

Luxemburg den 6. Januar 1876.

Der Regierungsrath,
Hardt.

Bekanntmachung. — Ackerbau-Commission.

Die Ackerbau-Commission des Großherzogthums wird am Dinstag, den 18. Januar d. J., 10 Uhr Vormittags in ihrem Lokale im Regierungsgebäude zu Luxemburg, zu einer ordentlichen Generalversammlung zusammentreten. Diejenigen welche derselben etwa Gesuche oder Anträge zu stellen haben, werden hiermit aufgefordert solche vor genanntem Tage an besagte Commission gelangen zu lassen.

Luxemburg den 11. Januar 1876.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
F. de Blochausen.

Avis. — Indigénat.

Il résulte d'une déclaration reçue le 29 décembre dernier par le bourgmestre de la commune de Medernach, que M. Aaron Kahn, marchand de bétail à Medernach, né au même lieu le 8 décembre 1854, de Berman Kahn, originaire de Wawern (Prusse), et de Rose Herz, conjoints, a rempli les formalités prescrites par l'art. 9 du code civil, pour acquérir la qualité de Luxembourgeois.

Luxembourg, le 6 janvier 1876.

Le Directeur général de la justice,
Alph. FUNCK.

Avis. — Bourses d'études.

Une bourse de la fondation Tandel est vacante depuis le 1^{er} du mois courant.

Les prétendants à la jouissance de cette bourse devront adresser leurs demandes, accompagnées des pièces justificatives de leurs droits, au bureau du département de la justice, avant le 8 février prochain.

Luxembourg, le 6 janvier 1876.

Le Conseiller de Gouvernement,
HARDT.

Avis. — Commission d'agriculture.

La Commission d'agriculture du Grand-Duché se réunira le mardi, 18 janvier 1876, à 10 heures du matin, en assemblée générale dans son local à l'hôtel du Gouvernement à Luxembourg. Les personnes qui auraient des demandes ou des propositions à lui adresser sont priées de les lui faire parvenir pour le dit jour.

Luxembourg, le 11 janvier 1876.

Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
F. DE BLOCHAUSEN.

Liste des personnes qui, à la suite des examens qui ont eu lieu au mois d'août 1875, ont obtenu un brevet de capacité.

Noms et prénoms.	Domicile.	Rang du brevet.	Noms et prénoms.	Domicile.	Rang du brevet.
Thilmany, Jean.	Wiltz.	2	Hoffmann, Barbe.	Mersch.	3
Bentz, Nicolas.	Bech Kleinm ^{er} .	3	Remacle, Anne.	Luxembourg.	3
Braun, Jean.	Remich.	3	Bellion, Françoise.	Echternach.	4
Ensch, Jean.	Winseler.	3	Bonifas, Marie-Anne.	Nospelt.	4
Jost, Bernard.	Sanem.	3	Jaans, Marie.	Heisdorf.	4
Kœtz, Mathias.	Schiffange.	3	Kerschenmeyer, Julie.	Garnich.	4
Kremmer, Pierre.	Schoos.	3	Koppes, Marguerite.	Ernstler.	4
Poos, Jean.	Senningen.	3	Nospelt, Marie.	Boudeler.	4
Schuler, Joseph.	Vianden.	3	Post, Anne.	Eich.	4
Wagner, Jean.	Pétange.	3	Mangen, Julie.	Luxembourg.	4
Reitz, Adam.	Holler.	4	Mangen, Marie.	id.	4
Wieser, André.	Rolling-Assel.	4	Metzler, Marie.	id.	4
Houdremont, Agnes.	Luxembourg.	2	Meyer, Marguerite.	id.	4
Fohl, Catherine.	Kopstal.	3	Michels, Catherine.	id.	4
Heymes, Marie.	Nospelt.	3			

Liste des élèves de l'école normale qui, à la suite des examens tenus les 30 et 31 juillet et les 2 et 3 août 1875, ont obtenu des brevets de capacité.

Noms et prénoms.	Domicile.	Rang du brevet.	Noms et prénoms.	Domicile.	Rang du brevet.
Kunnen, Nicolas.	Mullendorf.	4	Muller, Nicolas.	Boevange.	4
Altman, André.	Imbringen.	4	Reiter, Charles.	Bettendorf.	4
Biver, Jean.	Nospelt.	4	Wagner, Jacques.	Schiffange.	4
Laures, Guillaume.	Insemborn.	4	Gœdert, Marie.	Diekirch.	4
Sand, Joseph.	Berchem.	4	Biren, Marie-Anne.	Merl.	4
Ugen, Antoine.	Rollingergrund.	4	Feller, Catherine.	Buderscheid.	4
Bisdorf, Jean-Pierre.	Beyren.	4	Fallize, Madelaine.	Harlange.	4
Biver, François.	Sanem.	4	Galles, Marie.	Eich.	4
Faber, Dominique.	Waldbillig.	4	Meyers, Anne-Cath.	Schouweiler.	4
Gillen, Jean.	Bissen.	4	Molling, Anne.	Rodenbourg.	4
Graas, Nicolas.	Munshausen.	4	Nepper, Catherine.	Arsdorf.	4
Hansen, Jean-Nicolas.	Berchem.	4	Scheier, Élise.	Bereldange.	4
Heiter, Nicolas.	Mullendorf.	4	Speltz, Catherine.	Greiveldange.	4
Hermes, Jean-Pierre.	Weymerskirch.	4	Straus, Marie.	Reimberg.	4
Hesse, François.	Septfontaines.	4	Walch, Thérèse.	Gœblange.	4
Huy, Pierre.	Buschrodt.	4	Weber, Catherine.	Mertert.	4
Majerus, Guillaume.	Gœsdorf.	4	Wiedemann, Augustine.	Eich.	4
Majerus, Guillaume.	Welscheid.	4			

Chemins de fer Guillaume-Luxembourg. — Recettes des lignes du Grand-Duché.

RECETTES.	Voyageurs.	Marchandises.	Recettes diverses.	RECETTES. totales.
Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1875 . .	890,933 75	3,747,130 00	221,250 00	4,859,313 75
Du 1 ^{er} au 30 novembre 1875.	74,331 25	334,351 25	22,125 00	430,807 50
Du 1 ^{er} janvier au 31 novembre				
1875	965,265 00	4,081,481 25	243,375 00	5,290,121 25
1874	836,486 25	3,929,242 50	185,625 00	4,951,353 75
Différence en faveur de 1875	128,778 75	152,238 75	57,750 00	338,767 50
Produit kilométrique correspondant à				
		1875.	34,003 40	
		1874.	30,833 30	